



Formation 7h A2 vers A

Vous avez le **permis A2 depuis plus de 2 ans** ? Une formation de 7h vous permet d'accéder au **permis A** et conduire **une motocyclette avec ou sans side-car d'une puissance supérieure à 35 kW** !

NB : La réglementation française limite les motocyclettes à 74 kW.

A quoi correspond cette formation ?

La Formation de 7h permis A2 vers permis A, permet aux titulaires du permis de conduire **A2 depuis au moins deux ans d'obtenir le permis A**.

NB : Cette formation peut être suivie dans un délai de trois mois avant la date d'anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

Déroulement de la formation

Cette formation d'une durée de 7 heures est composée de :

Une séquence théorique (2 heures) :

Présentation des élèves sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto
Accidentalité, Vitesse, Détectabilité
Conduite et produits psychoactifs

Une séquence pratique hors circulation (2 heures) :

L'objectif de cette séquence : s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter d'avoir à gérer des situations dangereuses.

La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques proposées (ces exercices peuvent être réalisés avec un passager) : explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche, le freinage, et les techniques d'inclinaison.

Une séquence pratique en circulation (3 heures) :

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision, le partage de la route et la communication.

- La séquence s'effectue avec un maximum de 4 élèves. L'enseignant est dans le véhicule suiveur et est en liaison radio avec les élèves.
- Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite et 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. La formation se clôture par 20 minutes d'échanges et de bilan de la journée de formation.

Équipements obligatoires en formation :

Casque homologué, gants possédant le marquage NF ou CE, blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants, pantalon ou combinaison, et bottes ou chaussures montantes.

Obtention du permis A

A l'issue de la formation, l'école de conduite délivre à l'élève une attestation de suivi qui lui permettra d'obtenir le permis A délivré en préfecture.

Attention : L'élève ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.